



QUÉBEC
MRC DE BEAUCE-SARTINGAN
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL, OU COPIE DE RÉOLUTION

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN, LORS D'UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL TENUE LUNDI LE 9 AVRIL 2018 À 20H00, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS : MONSIEUR ÉRIC GIGUÈRE MAIRE.

LES CONSEILLERS : MME MILISA PÉPIN, MM. JEAN-GUY MORIN, ANDRÉ ROY, ROBERT LESSARD, YVAN PARÉ, MICHEL MARCOUX. FORMANT QUORUM.

**RE :067-04-2018 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DE
COUCHES LAVABLES**

ATTENDU que dans le cadre de sa politique familiale municipale au développement durable, la Municipalité de St-Martin désire offrir une aide financière de **200 \$** par famille, afin d'encourager les nouveaux parents qui décident d'opter pour les couches lavables en coton ; car celles-ci contribuent à la réduction de la quantité de déchets acheminés vers les sites d'enfouissement.

En conséquence : Il est proposé par : Yvan Paré

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de Saint-Martin établit les conditions d'admissibilité au programme de remboursement de couches lavables comme suit :

Conditions pour bénéficier de ce remboursement :

- ☞ Vous devez résider sur le territoire de la municipalité de St-Martin;
- ☞ Votre bébé doit être âgé de moins de 6 mois;
- ☞ Vous devez faire l'achat d'un ensemble de couches coton (min 24 couches neuves).

N.B. : Une seule aide financière sera accordée par famille

Comment obtenir ce remboursement: l'un des parents doit se présenter à la réception de la Municipalité avec les documents suivants :

- ☞ la facture originale de l'achat des couches;
- ☞ Une preuve de naissance de l'enfant;
- ☞ Une preuve de résidence (compte de taxes, bail, etc.);
- ☞ Une pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc.)

Si vous respectez l'ensemble de ces conditions, la Municipalité vous fera parvenir un chèque de **200 \$** pour financer une portion de l'achat de vos couches lavables.

La politique entre en vigueur à la date de son adoption et est rétroactive au 1^{er} janvier 2018.

Adoptée

EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ
CE 10E JOUR D'AVRIL 2018

Brigitte Quirion
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Éric Giguère
MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ